

Association de soutien Initiative vélo

Birkenweg 61 | Case postale
CH-3001 Berne

Tél. 031 318 54 18

info@velo-initiative.ch | www.initiative-velo.ch

Communiqué de presse du 30 novembre 2017

Initiative vélo

Un premier obstacle franchi

Aujourd'hui, le Conseil des États a examiné et approuvé par 35 voix contre 5 le contre-projet à l'initiative vélo du Conseil fédéral. « Cela nous permet de franchir une étape importante », déclare le Conseiller national Matthias Aebischer, président de l'Association de soutien Initiative vélo.

Avec cette décision, le Conseil des États a suivi la recommandation de sa Commission des transports. Initiative et contre-projet passent maintenant entre les mains du Conseil national. « Je continue de penser que l'initiative est meilleure », affirme Matthias Aebischer. « Ce qui est essentiel, toutefois, c'est que la promotion du vélo figure dans la Constitution ».

L'association de soutien Initiative vélo attendra la fin des délibérations parlementaires avant de se prononcer sur le retrait de l'initiative. Suite au soutien univoque du Conseil des États, l'Association de soutien demande au Conseil national se soutenir à son tour le contre-projet en acceptant la proposition de la chambre haute sans modifications.

L'initiative vélo vise à ancrer le vélo dans la Constitution au même titre que la marche à pied et la randonnée pédestre. Son objectif est d'encourager la création d'un réseau de pistes cyclables bien développé, équivalent à celui destiné aux sentiers pédestres. Un article sur le vélo est bénéfique pour tous: si plus de personnes pratiquent le vélo, cela signifie moins d'embouteillages sur les routes, moins de congestion dans les transports publics aux heures de pointe, plus de revenus pour les régions touristiques grâce au cyclotourisme et, enfin, une préservation accrue des ressources naturelles et de l'environnement.

Renseignements

Evi Allemann, Conseillère nationale, vice-présidente de l'Association de soutien, tél. 079 560 72 94

Matthias Aebischer, Conseiller national, président de l'Association de soutien, tél. 079 607 17 30

À propos de l'initiative vélo

L'initiative vélo a pour but d'encourager la pratique du vélo dans tout le pays. Ce qui est déjà valable pour les chemins et les sentiers pédestres devrait l'être aussi pour les voies cyclables. Pour que la promotion du vélo selon des principes uniformes au-delà des frontières communales et cantonales

devienne une réalité et qu'un réseau continu soit développé, l'article 88 de la Constitution fédérale sur les chemins et sentiers pédestres doit faire également mention du vélo. La Confédération aura ainsi la compétence de définir des conditions cadres pour promouvoir le vélo et aider les cantons et les communes dans la mise en œuvre.

L'initiative vélo est soutenue par de nombreuses organisations issues des milieux de la formation, de la santé, du sport, de la mobilité, de l'économie et de l'environnement, ainsi que par des parlementaires de tous les horizons politiques. www.initiative-velo.ch